



Proposition Commerciale



Mairie de LA GARDE

À l'attention de DSI LA GARDE

Tel : 0494089988

dsi@ville-lagarde.fr

LOGIN : admmlagarde

Référence	Date de Création
MD-PO9637A / DE250239	04/12/2025



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20251209-DM2025120386-AU
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

Page 1 | 16

QUI SOMMES NOUS ?

CLEVER TECHNOLOGIES©, Éditeur de solutions spécialisé dans les domaines de la communication SMS et VOCAL via Interface WEB (Internet), propose une solution clés en main répondant totalement aux besoins exprimés.

Chiffre d'affaires lié à 100 % au métier de l'alerte et de la communication par SMS, VOCAL, fax et Courriel

Plus de 25 ans d'expérience

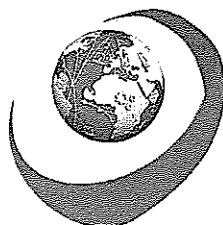
Utilisation des technologies standards du marché :

- Technologie PHP, MySQL, JAVA et J2EE
- Plateformes Windows et Linux

Un Savoir-faire et des compétences inégalés

Afin de proposer une meilleure qualité de services, nos clients bénéficient :

- D'infrastructures de communication encore plus performantes et plus puissantes, notamment en utilisant des liaisons THD (Très Haut Débit) par fibre optique de dernière génération et de plus grande capacité, jusqu'à 100 Mbit/s.
- D'infrastructures disposant de mesures de sécurité renforcées, et respectueuses des normes environnementales.
- De nouveaux softwares spécialement dédiés à la communication de masse qui ont été intégrés à nos solutions.
- D'un numéro d'appel unique le +33 1 60 53 60 53, tant pour les services administratifs et commerciaux que pour le service « Support à la clientèle ».



Accusé de réception en préfecture
063-218300622-20251209-DM2025120386-AU
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

Page 2 | 16

CLEVER TECHNOLOGIES© ET LE RGPD

C'est en qualité de sous-traitant que vos attentes envers CLEVER TECHNOLOGIES© sont les plus importantes.

CLEVER TECHNOLOGIES© est qualifiée de « sous-traitant » lorsqu'il traite des données à caractère personnel pour le compte d'un responsable de traitement.

C'est le cas lorsque vous utilisez les services de CLEVER TECHNOLOGIES© et stockez des données à caractère personnel sur une infrastructure de CLEVER TECHNOLOGIES©. Dans la limite de ses contraintes techniques, CLEVER TECHNOLOGIES© ne pourra traiter les données stockées que selon vos instructions, et ce pour votre compte.

Les engagements de CLEVER TECHNOLOGIES© en qualité de sous-traitant s'engage notamment à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Traiter les données à caractère personnel aux seules fins de la bonne exécution des services : CLEVER TECHNOLOGIES© ne traitera jamais vos informations à d'autres fins.
- Ne pas transférer vos données hors UE ou hors pays reconnus par la Commission européenne comme disposant d'un niveau de protection adéquat.
- Vous informer de tout recours à des sous-traitants qui pourraient traiter vos données à caractère personnel : à ce jour, aucune prestation impliquant un accès aux contenus stockés par vos soins dans le cadre des services n'est sous-traitée en dehors de CLEVER TECHNOLOGIES©
- À mettre en œuvre des standards de sécurité élevés afin de fournir un haut niveau de sécurisation à nos services.
- Vous notifier dans les meilleurs délais en cas de violation de données.
- Vous assister à respecter vos obligations réglementaires en vous fournissant une documentation adéquate de nos services.

Ces engagements sont concrètement retracés au travers des Conditions générales de service (CGS) de CLEVER TECHNOLOGIES©.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations susvisées le concernant. Il peut exercer ce droit et obtenir communication desdites informations auprès du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) d'INFORMATIQUE & SECURITE© - CLEVER TECHNOLOGIES© Sarl par courriel à l'adresse électronique : dporgpd@clever.fr ou encore par courrier postal à l'adresse : INFORMATIQUE & SECURITE© -

CLEVER TECHNOLOGIES©, Data Protection Officer, 52 rue d'Emerainville, 77183 CROISSY BEAUBOURG France en justifiant de son identité. Il y sera répondu dans un délai de trente (30) jours suivant réception.



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20251209-DM2025120386-AU
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

Page 3 | 16

NOS POINTS FORTS

Ce document présente l'approche de la société **CLEVER TECHNOLOGIES©** et ses principaux points forts pour répondre avec pertinence à la demande exprimée.

Pour tous renseignements complémentaires, sont à votre disposition :

L'équipe Commerciale

CLEVER TECHNOLOGIES©

Le Croissy – Bâtiment C - 52, rue d'Émerainville - 77183 CROISSY-BEAUBOURG

Téléphone : 01 60 53 60 53

Télécopie : 01 60 37 64 14

Mail : commerciaux@clever.fr

*CLEVER Technologies©" est une marque déposée par INFORMATIQUE & SECURITE.

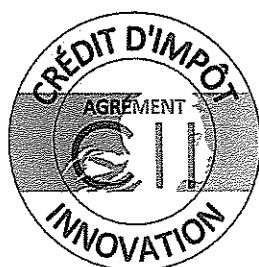
Ce document et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de ses destinataires. Toute utilisation, copie ou diffusion non autorisée est strictement interdite. INFORMATIQUE & SECURITE décline toute responsabilité au titre de ce document s'il a été altéré, déformé ou falsifié.

Nous sommes agréées « Crédit Impôt Innovation ».

Le Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche vient de confirmer l'agrément de **CLEVER TECHNOLOGIES©** au Crédit d'Impôt Innovation (CII)

Le référencement en tant qu'organisme agréé au Crédit d'Impôt Innovation de **CLEVER TECHNOLOGIES©** lui apporte :

- Une reconnaissance et une crédibilité envers ses clients ou prospects
- Une reconnaissance par l'Administration française de son savoir-faire, de ses compétences et de ses capacités
- Une reconnaissance comme une structure privée ayant une activité d'innovation



 Accusé de réception en préfecture
03-218300622-20251209-DM2025120386-AU
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

Page 4 | 16

NOTRE SOLUTION

CleverSMS est une plateforme « full Web », fonctionnant en mode SaaS (accès par Internet), permettant un accès nomade, une rapidité et une facilité de déploiement de la solution, puisque ne nécessitant aucune installation en local.

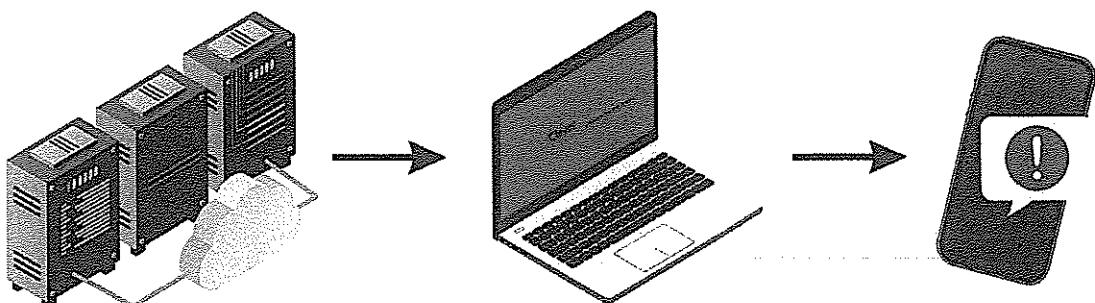
Elle est disponible dans le monde entier et est accessible depuis n'importe quel point internet, 24h/24 et 7j/7, dès lors que vous possédez un accès Internet et des codes d'accès.

La gestion de la plateforme est supervisée par du personnel à temps plein (24h/24 et 7j/7), par ailleurs tous les derniers outils de la technologie sont implémentés afin de proposer à nos clients des solutions en toute sécurité, et avec une disponibilité maximale. Tous les protocoles usuels sont implémentés

EXPRESSION DES BESOINS

La Mairie de La Garde souhaite envoyer des minimessages (SMS) ou des messages « vocalisés » sur fixes, par l'intermédiaire de notre site CleverSMS à la population (ou inscrits dans ses bases). L'idée étant d'avoir une solution souple, simple, conviviale sans installation sur les postes « clients », et accessible depuis n'importe quel point internet. La Mairie de La Garde souhaite s'équiper d'un service de diffusion de messages destiné à étendre ses moyens de communication à destination du public et à les informer dans un délai le plus bref possible. La solution doit intégrer des bases de messages préenregistrés, et des bases de données utilisateurs, importables et exportables sous .csv (Excel). L'idée première étant de renforcer les contacts et la communication avec la population et les abonnés, de façon globale, tout en réduisant les coûts téléphoniques et le temps passé pour transmettre l'information.

*Les SMS non utilisés sont reconduits l'année suivante sous réserve que l'on maintienne le contrat et peuvent être utilisé pour toute autres activités que celles prévues au départ.



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20251209-DM2025120386-AU
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

Page 5 | 16

ASSISTANCE ET SUPPORT TECHNIQUE

La plateforme fonctionne 24 h / 24, sans intervention humaine, l'assistance à nos clients est illimitée par téléphone et par e-mail, en réponse à votre demande, une assistance personnalisée (spécifique) directe 24h/24 et 7j/7, vous est proposée.

Coordonnées du service d'assistance :

- Tel. : +33 (0)1.60.53.60.53
- mailto:contact_support@clever.fr
- <http://www.clever.fr/demande-de-support-clever-technologies/>

Vous trouverez ci-après un rappel de nos conditions de fonctionnement qui sont fonction de notre stratégie en matière de sécurité :

Taux de disponibilité du service * :	99,9 %
Service disponible * :	24h/24 7j/7
Maintenance du service ** :	24h/24 7j/7
Assistance utilisateur (Hot-line) N1***	Du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00
Gestion du temps de rétablissement (GTR) **** :	
- panne bloquante du service :	2h
- panne mineure du service :	ASAP
- panne grave du service :	2h
- panne grave opérateur	Backup de Barcelone (en option)

* Le service est disponible et supervisé 24h/24, sans intervention humaine, seule une cause dite cas de force majeure, peut éventuellement le rendre indisponible.

** Les éventuelles maintenances, de type correctif et évolutif, ne se feront qu'après information préalable du client final, et dans tous les cas seront réduites à leur strict temps nécessaire.

*** L'assistance utilisateur est illimitée par téléphone, ticketing et par courriel. Un correspondant maintenance et un suppléant sont désignés par écrit, dès la signature du présent contrat, sur le site Client. Eux seuls sont habilités à intervenir au titre du présent contrat. Tout changement ultérieur d'intervenant doit être communiqué par écrit à l'autre partie.

**** A compter du signalement de l'anomalie constatée.



NIVEAU D'ASSISTANCES

Nous disposons de 3 niveaux d'assistance, pour l'utilisation du logiciel et l'aide à son paramétrage.

Le N.1 assistance aux heures ouvrées du lundi au vendredi, de 9h à 18h, sans interruption le midi

Le N.2 assistance aux heures ouvrés 9h /18h, 6j/7 du lundi au samedi

Le N.3 assistance 24h /24 et 7j/7 (après les heures ouvrées, le client laisse un message sur une boîte vocale, il est rappelé dans les minutes qui suivent)

Utilisation : Aide à la prise en main du logiciel avec des guides utilisateurs, des tutoriels en ligne et une assistance personnalisée via email ou téléphone pour résoudre des problèmes spécifiques.

Paramétrage : Support pour les configurations initiales, la personnalisation des paramètres, les configurations avancées, les intégrations spécifiques et le développement de solutions sur mesure.

COMMANDE, FACTURATION, & REGLEMENT

Commande par mail commandes@clever.fr, mentionnant :

- L'adresse de l'organisme passant la commande et l'adresse de facturation
- Le produit de base, les différentes options et les prestations commandées
- Les prix sont nets et sans escompte, en € (Euros)
- La validation du mode de règlement, par virement exclusivement sur notre compte
- Le **numéro de TVA intracommunautaire** du client
- Les produits et les prestations peuvent faire l'objet d'une commande séparée
- L'acceptation de l'Annexe I : CONDITIONS GENERALES de VENTE
- L'acceptation de l'Annexe II : CONDITIONS PARTICULIERES DE SERVICE
- L'acceptation du téléchargement : CONFIDENTIALITE & TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
- L'acceptation du téléchargement : CONDITIONS GENERALES de SERVICE
- L'acceptation du téléchargement : CONTRAT SaaS de SOUS-TRAITANCE

Facturation :

- Nos factures sont émises en Euros et payables au comptant à la commande
- Produits et options : à réception de commande



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20251209-DM2025120386-AU
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

Page 7 | 16

Règlement :

- Nos factures sont émises en Euros
- Par prélèvement automatique

NOM : INFORMATIQUE ET SECURITE SEPA : 633507/FR76ZZZ633507

- Par virement, exclusivement sur notre compte, dont RIB communiqué sur nos factures :

CLEVER TECHNOLOGIES®

Bat C – Le Croissy – 52 rue d'Emerainville

77183 Croissy Beaubourg

Tel 33 (0) 1 60 53 60 53 / Fax 33 (0) 1 60 37 64 14

www.clever.fr

● RCS MEAUX (77) 421.375.510 ● SIRET 421.375.510.0078

● TVA INTRACOM. FR38.421.375.510 ● NAF 6202 A

® CLEVER Technologies est une marque déposée par Informatique et Sécurité SARL

VALIDITE DE L'OFFRE

Date limite de validité de cette offre : 04/01/2026

	GARDE
Accusé de réception en préfecture	
03-218300622-20251209-DM2025120386-AU	
Date de télétransmission : 10/12/2025	
Date de réception préfecture : 10/12/2025	

Page 8|16

PACK D'UNITES EN PRE-PAYE

Quantité Unité	Pack SMS	Tarif HT à l'unité	Total HT	Total TTC
17 500	2 500	0,1090 €	272,50 €	327 €
35 000	5 000	0,1040 €	520 €	624 €
70 000	10 000	0,0990 €	990 €	1 188 €
175 000	25 000	0,0950 €	2 375 €	2 850 €
245 000	35 000	0,0880 €	3 080 €	3 696 €
350 000	50 000	0,0850 €	4 250 €	5 100 €
525 000	75 000	0,0800 €	6 000 €	7 200 €
700 000	100 000	0,0750 €	7 500 €	9 000 €
1 750 000	250 000	0,0650 €	16 250 €	19 500 €
3 500 000	500 000	0,0590 €	29 500 €	35 400 €

Je souscris gratuitement au renouvellement automatique afin créditer mon compte de ~~17.500~~ unités en cas d'atteinte du seuil d'alerte de ~~17.500~~ unités.

Nous vous proposons un renouvellement automatique de votre crédit d'unités en cas d'atteinte du seuil d'alerte d'unités (7 par SMS) que vous aurez préalablement fixé.

Vous recevrez automatiquement un email vous informant de l'atteinte de ce seuil, sauf avis contraire de votre part, ce crédit sera porté à votre compte CleverMultimédias et confirmé par mail. Une facture correspondante vous sera adressée.

Pour souscrire gratuitement à ce service, merci de cocher la case et de renseigner en dernière page la rubrique reprise ci-dessous en y indiquant le nombre d'unités à créditer automatiquement et le seuil d'alerte.



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20251209-DM2025120386-AU
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

Page 9 | 16

EXPLICATION DE LA TARIFICATION DITE « PAR UNITES »

Pour d'évidentes raisons de simplicité, nous avons choisi la solution de facturer uniformément tous nos clients, sur la base du nombre d'unités. Les opérateurs sont souvent amenés à changer leurs tarifs, et cette solution nous permet de simplifier et de globaliser l'ensemble de nos facturations.

Chaque opération (envoi de SMS, réponse, message vocalisé) est décomposée en unités et représente donc, selon les cas un certain nombre d'unités. Chaque opération sera ainsi facturée selon le nombre d'unités qu'elle représente.

Le nombre d'unités par SMS de 160 caractères en France est de 7 unités, Le coût d'une unité à ce jour est de 0,0156€ (sur la base du prix public unitaire pour 1 SMS au 01/01/2021), ce qui fait qu'un SMS revient, à l'unité, à : $0,0156 \times 7 = 0,109$ €

Le Pack prépayé de communications proposé correspond au pack de 40 000 SMS.

Le nombre d'unité qui vous sera crédité, sera de 280 000 unités. Ces unités peuvent être utilisées indifféremment selon le barème d'unités suivant.

1 SMS France Métropolitaine (160 caractères*)	7 unités
1 réponse (Lorsque qu'un portable répond, cela génère un MO, qui fait l'objet d'un autre coût)	2 unités

*SMS (France) : Un SMS de 160 caractères envoyé est facturé 7 unités, soit 1 SMS

Un SMS de 280 caractères envoyé est facturé 14 unités, soit 2 SMS

Un SMS de 320 caractères envoyé est facturé 21 unités, soit 3 SMS

** Les SMS dits vocalisés (9 unités la minute)



Page 10 | 16

GRILLE TARRIFAIRES

Produits	Descriptions	Quantités	Prix Unitaire HT	Total HT
Création de compte	Ouverture de compte	0	100,00 €	0,00 €
1 compte administrateur accès (IHM/API/SMTP)	Abonnement mensuelle	12	50,00 €	600,00 €
1 compte administrateur accès (IHM/API/SMTP)	Assistance mensuelle N.1	12	25,00 €	300,00 €
Pack SMS AVEC changement d'émetteur	en prépayés (sur la France)	0	0,104 €	0,00 €

TARIF		
Sous Total HT	→	900,00 €
TVA	20,00%	180,00 €
Total TTC	→	1 080,00 €

À noter, sauf en cas de modification de votre besoin, le montant des années suivantes sera uniquement constitué de :

- L'abonnement annuel CleverSMS
- L'assistance annuelle technique Niveau 1 soumis à Syntec
- Complété si nécessaire par un pack prépayé de communications (sachant que les unités non consommées sont conservées indéfiniment)

FORMULE SYNTEC

$$p_1 = p_0(S_n/S_0)$$

$$p_0 = \text{HT année N-1}$$

$$S_n = \text{indice Syntec OCTOBRE année N}$$

$$S_0 = \text{indice Syntec OCTOBRE année N-1}$$



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20251209-DM2025120386-AU
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

Produits	Descriptions	Quantités	Prix Unitaire HT	Total HT
Plus-value pour 2-10 comptes utilisateurs	Abonnement mensuelle Assistance mensuelle N.1	0 0	35,00 € 20,00 €	0,00 € 0,00 €
Plus-value pour 2-50 comptes utilisateurs	Abonnement mensuelle Assistance mensuelle N.1	0 0	67,00 € 27,000 €	0,00 € 0,00 €
Plus-value pour comptes utilisateurs illimités	Abonnement mensuelle Assistance mensuelle N.1	0 0	160,00 € 60,00 €	0,00 € 0,00 €
Page web d'inscription / désinscription	Création d'une seule interface (par jour) Hébergement mensuel	0 0	950,00 € 30,00 €	0,00 € 0,00 €
Alertes MétéoFrance / Vigicrue / Bison Futé	Mise en place de la solution par type d'alerte (seuil d'alerte)	0	275,000 €	0,00 €
Annuaire	Fourniture et intégration des numéros de téléphone des pages	0	275,000 €	0,00 €
Réseaux sociaux	Mise en place de la solution Hébergement mensuel	0 0	275,00 € 25,00 €	0,00 € 0,00 €
Alerte par appel téléphonique	Mise en place de la solution Ligne téléphonique dédiée Logiciel MEMOGuard (mutualisé)	0 0 0	275,000 € 30,000 € 20,000 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
Alerte par smartphone	Mise en place de la solution Ligne téléphonique dédié (GSM) Logiciel MEMOGuard (mutualisé)	0 0 0	275,000 € 30,000 € 20,000 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
Mise en place d'un service d'interrogation par GSM	Paramétrage et mise en service Abonnement mensuel Location d'un n° de GSM dédié	0 0 0	275,000 € 30,000 € 30,000 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
Déclaration de sinistre en ligne	Mise en place de la solution Hébergement mensuel	0 0	275,00 € 30,00 €	0,00 € 0,00 €
Formation et prestation	Formation à distance / jour Paramétrage / jour Plus-value sur site - Frais de déplacement et d'hébergement	0 0 0	950,000 € 950,000 € 400,000 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
Backup	Hébergement mensuel	0	100,00 €	0,00 €



Accusé de réception en préfecture
03-218300622-20251209-DM2025120386-AU
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

ANNEXE 1 CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - Objet :

INFORMATIQUE & SECURITE® s'engage à assurer au client le service de maintenance décrit à l'article "Caractéristiques du service de maintenance" pour le logiciel défini aux conditions particulières, qui a fait l'objet, préalablement aux présentes, d'un contrat de licence entre INFORMATIQUE & SECURITE® et le client. Les présentes conditions sont applicables à tous produits et prestations vendues par INFORMATIQUE & SECURITE®. Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre INFORMATIQUE & SECURITE® et ses clients en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison.

Aucune dérogation aux présentes conditions ne pourra être admise sans accord express et préalable d'INFORMATIQUE & SECURITE®.

Toute condition, contraire aux présentes conditions et posée par l'acheteur dans ses conditions générales d'achat ou dans tout autre document, sera inopposable à INFORMATIQUE & SECURITE®, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Ces conditions constituent un élément essentiel de l'acceptation de contracter avec INFORMATIQUE & SECURITE® qui entend maintenir ses conditions aussi longtemps que possible. Néanmoins, INFORMATIQUE & SECURITE® se réserve le droit de procéder à tout moment, sans préavis, à des modifications des présentes conditions.

2 - Caractéristiques du service de maintenance :

- 2.1 - INFORMATIQUE & SECURITE® recevra les appels du client : Tous les jours, suivant les caractéristiques de son abonnement.
- 2.2 - La maintenance du logiciel comprend les services ci-dessous suivant l'abonnement pris par le client.

-Assistance téléphonique à l'utilisation du logiciel.

-Assistance téléphonique pour identifier la cause de l'incident et y remédier.

-Intervention sur site, si le client n'a pas pu mettre en œuvre les solutions préconisées par INFORMATIQUE & SECURITE® ou si INFORMATIQUE & SECURITE® n'a pas pu identifier l'incident, avec facturation en régie sur la base d'un tarif préférentiel.

-Si un changement de législation a des répercussions sur les fonctions du logiciel, réalisation payante des corrections et interventions si nécessaire dans le cadre horaire de la maintenance, sur la base d'un tarif préférentiel.

- 2.3 - Les interventions téléphoniques des services d'INFORMATIQUE & SECURITE® commenceront après paiement de l'abonnement.

2.3.1 Contrat d'assistance de base - Niveau 1 :

Il donne droit pendant un an à une assistance technique téléphonique durant les heures ouvrées (de 9h à 12h00 et de 14h à 17h30, du lundi au vendredi).

2.3.2 – Prestation d'astreinte - Niveau 2 :

Il donne droit pendant un an à une assistance technique téléphonique (de 9h à 12h00 et de 14h à 17h30, 7j/7).

Les interventions sur site, si nécessaire, commenceront dans les 8 heures ouvrées (de 9h à 12h00 et de 14h à 17h30, 5j/7) suivant le constat de l'impossibilité de dépannage par téléphone.

2.3.3 – Prestation d'astreinte - Niveau 3 :

Il donne droit pendant un an à une assistance technique téléphonique (24H/24H, 7j/7) Les interventions sur site, si nécessaire, commenceront dans les 8 heures ouvrées (de 9h à 12h00 et de

14h à 17h30, 5j/7) suivant le constat de l'impossibilité de dépannage par téléphone, Des extensions à ces différents niveaux peuvent être fixées en conditions particulières.

3 - Modalités de l'intervention :

Le client s'engage à procurer à INFORMATIQUE & SECURITE® un bureau, la documentation initiale remise par ce dernier et ses mises à jour successives éventuelles, la possibilité d'interroger un ou plusieurs membres compétents du personnel du client qui ont subi la difficulté en cause, et le libre accès à la machine où l'incident est apparu ainsi que la libre disposition du temps machine et de la place mémoire nécessaire à la correction du dit incident.

4- Frais de déplacement :

Les Frais de déplacements nécessaires à l'intervention (transport, hébergement et restauration) restent à la charge du client.

5 -Définitions :

Un problème est une question sur un dysfonctionnement d'un programme précis ou un renseignement, une assistance sur un point particulier d'un programme. Ne sont pas problèmes toutes questions sur un nouveau logiciel dans le mois qui suit sa livraison, tout mauvais fonctionnement conséquent à une erreur de programmation (couvert par la garantie).

6 - Livraison :

Pack d'unités en prépayées : Lors de l'acquisition d'un pack d'unités, votre compte sera crédité à réception du règlement d'un nombre d'unités correspondant au nombre commandé. Toutefois à titre commercial, nous nous réservons la possibilité de vous faire une avance de 30 % de ces unités, sans que cela n'en devienne une obligation. Il sera débité des unités au fur et à mesure de l'utilisation du service, en fonction des prestations réalisées.

7 -Forfait :

En contrepartie du service de maintenance, le client s'engage à verser la somme correspondante au forfait choisi et précisé aux conditions particulières. Ces forfaits sont définis hors taxes, à compter de la date de prise d'effet. Ils seront majorés des taxes en vigueur à la date de facturation. Les factures sont payables d'avance pour la durée du contrat.

8 - Révision :



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20251209-DM2025120386-AU
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

Page 13 | 16

Au terme du contrat de maintenance, les forfaits définis à l'article « Forfait » feront l'objet d'une révision en fonction des conditions économiques du moment selon une grille émise par INFORMATIQUE & SECURITE® que le client pourra se procurer préalablement sur simple demande.

Il est expressément convenu que le montant des sommes facturées par INFORMATIQUE & SECURITE® sera révisé, conformément à la loi française, chaque année en fonction de l'indice du Coût Horaire du travail tous salariés des entreprises de la Fédération Syntec.

9 - Durée :

Le présent contrat entre en vigueur à la date de prise d'effet et sera reconduit à son terme dans les mêmes conditions d'intervention et de durée. La non utilisation du logiciel ne peut être considérée comme cessation du contrat.

Toute partie qui voudrait faire cesser la reconduction devra notifier une telle volonté par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date de reconduction effective. *La licence logicielle vous est octroyée pour une durée déterminée (1 an), elle est valide uniquement pendant la durée en cours. Votre droit d'utiliser le logiciel débute à la date à laquelle le logiciel est mis à votre disposition (SaaS), pour téléchargement ou installation et se poursuit jusqu'à la fin de la durée déterminée, sauf résiliation en conformité avec le présent contrat. La validité de la licence est subordonnée et indissociable à la souscription d'un contrat de service de maintenance auprès de la société INFORMATIQUE & SECURITE® pendant la durée en cours.*

Une licence provisoire sera fournie à la date de mise à disposition du logiciel, à réception du règlement correspondant à la facture par le client, une licence définitive sera octroyée pour le reste de la période déterminée.

10 - Paiements :

Les factures d'INFORMATIQUE & SECURITE® sont payables comptant à réception, sauf dérogation écrite, un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte. Le minimum de facturation est de 200 Euros (H.T.). Toute facture inférieure à ce montant se verra soumise à une facturation de frais forfaits de traitement d'un montant de 100 Euros (H.T.). Le non-paiement dans les dix jours entraînera la suspension du service jusqu'au règlement intégral des sommes dues, cette suspension n'induisant aucune modification de la redevance annuelle. Tout défaut d'exécution même partielle par le client de l'une de ses obligations à notre égard nous autorise, de plein droit et automatiquement, à suspendre sans sommation préalable l'exécution de nos obligations à son égard sans préjudice de toute autre voie d'action.

Les délais de paiement entre professionnels sont encadrés par la loi et plafonnés par l'article L441-6 du code de commerce. C'est le vendeur qui choisit de fixer lui-même un délai maximal de paiement pour ses factures, ce délai doit obligatoirement figurer sur la facture et dans les CGV. L'article L44116 du Code de Commerce établi que « les CGV constituent le socle de la négociation commerciale ». Par conséquent, le Code de Commerce instaure une primauté des CGV sur les CGA.

Tout paiement intervenant après la date de paiement figurant sur la facture, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation à l'article 1153 du Code Civil, le paiement d'intérêts de retard à un taux égal à huit fois, le taux d'intérêt égal au jour de la facturation. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au jour du paiement. Tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues seront à la charge du Client. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €. En cas de dépassement de ce montant, une indemnisation complémentaire sera demandée sans nécessité de justifier.

11 - Exclusion du service de maintenance :

INFORMATIQUE & SECURITE® n'assurera pas le service de maintenance dans les cas suivants : - Refus de la part du client d'accepter une nouvelle version qui ne modifie pas les fonctionnalités du logiciel.

- Utilisation du logiciel non conforme à la documentation fonctionnelle ou d'exploitation, en particulier, non-respect par le client des procédures de sauvegarde explicitement préconisées par INFORMATIQUE & SECURITE®.
- Poursuite de l'exploitation du logiciel sans l'accord d'INFORMATIQUE & SECURITE® consécutivement à un incident. - Non-paiement de l'abonnement de maintenance logiciel.

12 - Responsabilité :

Dans le cadre du service de maintenance, INFORMATIQUE & SECURITE® est soumis à une obligation de moyens.

En aucun cas, INFORMATIQUE & SECURITE® ne pourra être déclaré responsable du fait de la destruction de fichiers ou de programmes. Le client s'engage à se prémunir contre ce type de difficultés en disposant d'un double de l'ensemble des informations.

13 - Résiliation :

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes, dans un délai de quinze jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation du contrat nonobstant tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

En cas de règlement amiable, de procédures de redressement ou de liquidation judiciaire, de suspension provisoire des poursuites, de faillite ou de procédures similaires, le présent contrat sera résilié automatiquement, sans notification, à compter de la décision du Tribunal compétent.

14 - Contrat SaaS de sous-traitance et réglementation applicable.

Afin de respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Règlement Général sur la Protection des Données), le client s'engage à effectuer toutes les formalités requises et à respecter les droits des personnes concernant les traitements de données à caractère personnel dont elle est responsable. A ces fins, le client s'engage à fournir à INFORMATIQUE & SECURITE® - CLEVER TECHNOLOGIES® sous un délai de 30 jours maximum le contrat SaaS de sous-traitance complété, tel que la loi nous l'impose. Passé ce délai le non-retour du dit contrat, nous autorise, de plein droit et automatiquement, à suspendre sans sommation préalable l'exécution de nos obligations à l'égard du client (accès à la solution, accès au service support, envoi des messages urgents ou non, etc...), cette suspension n'induisant aucune modification de la redevance annuelle et sans préjudice de toute autre voie d'action.

15 - Non-validité partielle :

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles par une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20251209-DM2025120386-AU
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

P a g e 14 | 16

16 - Cession :

INFORMATIQUE & SECURITE© se réserve la possibilité de céder le bénéfice de ce contrat à toute personne morale ou physique qui reprendrait l'intégralité des obligations en cause vis-à-vis du client.

17 - Loi et attribution de compétence :

Le présent contrat est soumis à la loi française. Toutes difficultés relatives à l'application du présent contrat seront soumises, à défaut d'accord à l'amiable, au Tribunal de Meaux (77) auquel est attribuée la compétence territoriale quel que soit le lieu d'utilisation du logiciel ou le domicile du défendeur et ce, même en cas de procédure en référé.

18 - Domiciliation :

Chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée dans les présentes. Tous les documents devront être obligatoirement envoyés, pour être valables juridiquement, au domicile élu.

19 - Intégralité du contrat :

Le présent contrat, dans lequel les conditions particulières prévalent sur les conditions générales, exprime l'intégralité des obligations des parties.

Aucune indication, aucun document ne pourra engendrer des obligations au titre des présentes s'il ne fait l'objet d'un avenant signé par les deux parties. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement à l'une quelconque des obligations ne saurait être interprété dans l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ANNEXE 2

CONFIDENTIALITE & TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

https://www.clever.fr/produits_telechargement/RGPD/CONFIDENTIALITE%20&%20TRAITEMENT%20DES%20DONNEES%20A%20CARACTERE%20PERSONNEL.pdf

CONDITIONS GENERALES de SERVICE

https://www.clever.fr/produits_telechargement/RGPD/Conditions%20Generales%20de%20Service.pdf

CONTRAT SaaS de SOUS-TRAITANCE

https://www.clever.fr/produits_telechargement/RGPD/Contrat%20SaaS%20de%20Sous-Traitance.pdf (à nous retourner complété sous 30 jours)

Ces 3 documents font partie intégrante de notre proposition, merci de les télécharger et de les lire, avant toute décision.

A réception de votre bon de commande, votre compte sera activé pour une durée de 30 jours afin de vous permettre de nous retourner le contrat SaaS de sous-traitance complété, tel que la loi nous l'impose. Passé ce délai le non-retour du dit contrat, nous autorise, de plein droit et automatiquement, à suspendre sans sommation préalable l'exécution de nos obligations à votre égard, cette suspension n'induisant aucune modification de la redevance annuelle et sans préjudice de toute autre voie d'action.



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20251209-DM2025120386-AU
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

P a g e 15 | 16

ANNEXE 3

INFORMATIONS À REMPLIR PAR LE PRESTATAIRE

Date : 01/12/2025

Références prestataire : PO9637A / DE250239

Identification du client

Organisation : MAIRIE DE LA GARDE

Service :

Code NAF / APE : 8411Z

Siret : 21840061200014

TVA Intracommunautaire : FR22 218400612

Adresse : Hôtel de Ville Rue Jean Baptiste Lavene 83957 LA GARDE

Secteur : Privée

Public

Désignation des applicatifs associés

Liste	Version
CleverSMS	La dernière en vigueur, au moment de la signature du présent contrat.

Je souscris gratuitement au renouvellement automatique afin de créditer mon compte de 17.500 unités en cas d'atteinte du seuil d'alerte de 17.500 unités (voir tableau page 9).

Date de début du contrat le : 01/01/2026

Durée : La durée du contrat est de 12 mois renouvelable 3 fois sans excéder 4 ans.

Fait à : La Garde en double exemplaire le : 08/12/2025

Je reconnaissais avoir pris connaissance et déclare accepter :

- ANNEXE 1 : CONDITIONS GENERALES de VENTE
- ANNEXE 3 : CONDITIONS PARTICULIERES DE SERVICE

SIGNATURE DU CLIENT

(Nom, Fonction & cachet)



Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée
Finances - Commande Publique /
Economie - Emploi

Hélène DELSANTO

SIGNATURE DU PRESTATAIRE

INFORMATIQUE & SECURITE
CLEVER TECHNOLOGIES
Bât. C - 52 rue d' Emerainville
77183 CROISSY BEAUBOURG
Tél: 01 60 53 60 53 Fax: 01 60 37 64 14
RCS MEAUX 421 375 510 NAF 6202 A
TVA INTRACOM FR 38421375510



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20251209-DM2025120386-AU
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

Page 16 | 16



CLEVER
TECHNOLOGIES
FORMATIQUE & SECURITE

MAIRIE DE LA GARDE
Service Gestion Financière
BP121
83957 LA GARDE

N° Intracom : FR22 218400612 00014

N° DE250312 DATE : 04/12/25 Reference : 8.805 / 4110MLAGARDE

Référence	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Montant HT
SSC001	—Abonnement CleverSMS— — Login : admmlagarde — Pack Prépayés sur la France CleverSMS		5000,00	0,1040 520,00
ZZZ03	Dossier suivi par Madame Leila GODARD — Mention <>Bon pour accord >> Signature et cachet société	1,00	0,0000	0,00
ZZZ10	Le 8 / 12 /2025 - Nom du signataire : Pour le Maire L'Adjointe Déléguée Finances - Commande Publique / Economie - Emploi Hélène DELSANTO	1,00	0,0000	0,00

Merci d'adresser le règlement par virement à notre ordre : CCM TORCY 77200- TORCY
RIB 10278 06132 00020183501 42 / IBAN FR76 1027 8061 3200 0201 8350 142 - BIC CMCIFR2A

TVA	Base HT	Total TVA	Totaux			
20%	520,00	104,00	Total Brut HT :	520,00	Total HT NET :	520,00
			Remise % :	0,00	TVA :	104,00
			Escompte 0 %:	0,00	Total TTC :	624,00
Echéance(s) de règlement : Chèque		04/12/25	NET A PAYER (Euros) :		624,00	

INFORMATIQUE & SECURITE se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement complet du prix. Tout règlement hors échéance sera majoré de pénalités pour retard de paiement : 1,5 fois le taux d'intérêt légal (loi NRE n°2001-420 du 15 mai 2001). Indemnité Forfaitaire, pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 € / En cas de dépassement de ce montant, une indemnisation complémentaire, sera demandée sur justification (Janv 2013)

FORMATIQUE & SECURITE 52, R. Emerainville 77183-CROISSY-BEAUBOURG. 01.60.53.60.53 F. 01.60.37.64.14
Capital : 75.248,93 € - RCS 421 375 510 00078 - TVA : FR 38 421 375 510 - APE 6202 A - WWW.CLEVER.FR

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20251209-DM2025120386-AU
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025